



1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

1.1. IDENTIFICATION DU PRODUIT

Nom du produit : **VAMOS**

1.2. UTILISATION DU PRODUIT

1.2.1. Utilisation identifiées pertinentes

Adjuvant pour bouillie fongicide.

1.2.2. Utilisation déconseillées

1.3. IDENTIFICATION DU FABRIQUANT

1.4. IDENTIFICATION DE LA SOCIETE

Ets Jouffray-Drillaud
4 Avenue de la CEE
La Cour d'Hénon
86170 CISSE Tel: 05.49.54.20.54 Fax: 05.49.54.20.56
email: ddauid@jouffray-drillaud.fr

1.5. NUMERO D'APPEL D'URGENCE

Centre anti-poison : 01 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE

Classification selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

Sans classement.

Texte complet des phrases R, voir section 16

Classification selon de règlement (CE) 1272/2008 (CLP) :

2.2. ELEMENTS D'ETIQUETAGE

Etiquetage selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

Symboles de danger :---

Phrase R :

Phrase S :

S2 : Conserver hors de la portée des enfants.

S13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

S20/21 : Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant l'utilisation.

S23 : Ne pas respirer les aérosols.

S24 : Eviter le contact avec la peau.

S37 : Porter des gants.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement (CE) 1907/2006

VAMOS

Date de révision : 11/29/2012

Étiquetage selon le règlement (CE) 1272/2008 (CLP) : ---

Mentions de danger: ---

Prévention/Intervention/Élimination:

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 : Tenir hors de portée des enfants.

P103 : Lire l'étiquette avant utilisation.

P280 : Porter des gants de protection.

EUH 401 : Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

SPE3 : Pour protéger les organismes aquatiques respecter une zone non traitée de 5m par rapport aux points d'eau.

2.3. AUTRES DANGERS

Voir la section 11 pour toute information toxicologique et la section 12 pour toute information écologique.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LE(S) COMPOSANT(S)

3.1. SUBSTANCES

3.2. MELANGES

Composant(s)	N° CAS N° CE	%	Classification selon les directives 67/546/CEE
Paraffine	---	36%	NC

Composant(s)	N° CAS N° CE	%	Classification selon l'ordonnance (CE) N°1272/2008 [UE-GHS/CLP]
Paraffine	---	36%	---

Textes des phrases R-,H-,EUH : voir paragraphe 16.

4. PREMIERS SECOURS

Utiliser la protection individuelle recommandée dans la section 8.

Inhalation : Mettre la victime à l'air libre.
En cas de contact avec la peau : Enlever tout vêtement souillé.
Laver aussitôt les parties atteintes avec beaucoup d'eau et du savon.
En cas de contact avec les yeux : laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant 15 minutes.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
En cas d'ingestion : Rincer la bouche avec de l'eau.
NE PAS faire vomir.
En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Recommandations : Traitement symptomatiques.

Fiche de données sécurité VAMOS

Date de création : 1/13/2010

Version 2.0



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement (CE) 1907/2006

VAMOS

Date de révision : 11/29/2012

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée, Poudre sèche, Mousse, Dioxyde de carbone (CO2).
Ne pas utiliser de jet d'eau à grand débit.	
Produits de combustion dangereux	: En cas d'incendie, formation de possible gaz dangereux.
Protection des intervenants	: Utiliser un équipement de protection individuel. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.-
Informations supplémentaires	: Procédure standard pour feux d'origine chimique. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. PRECAUTIONS INDIVIDUELLES :

Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2. PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs, ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3. METHODES DE NETTOYAGE :

Récupérer avec un produit absorbant inerte (ex sable, liant universel...).

Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

6.4. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES :

Voir la section 13 pour l'élimination du produit déversé.

Voir la section 7 pour les conseils d'utilisation et la section 8 pour les conseils de sécurité personnelle.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. PRECAUTIONS A PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Équipement de protection individuelle, voir section 8.

7.2. CONDITIONS NECESSAIRES POUR ASSURER LA SECURITE DU STOCKAGE, TENANT COMPTE D'EVENTUELLES INCOMPATIBILITES.

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver dans l'emballage d'origine.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

L'utilisateur doit lire attentivement l'étiquette et se conformer strictement aux indications relatives aux données toxicologiques et en accord avec les bonnes pratiques agricoles.

8.1. PARAMETRES DE CONTROLE /VALEURS LIMITES D'EXPOSITION

Fiche de données sécurité VAMOS

Date de création : 1/13/2010

Version 2.0

8.2. CONTROLE DE L'EXPOSITION

Si c'est conseillé, consulter le fabricant des équipements de protection individuelle afin de connaître le type d'équipement approprié pour une application donnée.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique	
Forme	Liquide visqueux
Couleur/Gamme de couleur	Blanc
Odeur	---
pH	4,4 (20°C)
Point/Intervalle d'ébullition	---
Point éclair	>106°C
Température d'inflammabilité	---
Propriétés explosives	---
Pression de vapeur	---
Densité	0,96
Solubilité	---
Viscosité	---
Densité de vapeur	---
Point/Intervalle de fusion	---
Température de décomposition	---
Tension de surface	---

Cette fiche de données sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. REACTIVITE

10.2. STABILITE CHIMIQUE

Stable dans les conditions normales de stockage.

10.3. POSSIBILITE DE REACTIONS

10.4. CONDITIONS A EVITER

10.5. MATIERES ACTIVES A EVITER/INCOMPATIBILITE

10.6. PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX



Par combustion, formation d'oxydes de carbone.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Cette section est réservée à l'usage des toxicologues et autres professionnels de la santé.

Les données obtenues sur le produit et les composants sont résumées ci-dessous.

DL50 orale	>5000mg/kg (rat)
DL50 cutanée	>2000mg/kg (rat)
CL50 inhalation	---

Irritation : Non irritant.
Corrosivité : ---
Sensibilisation : ---
Toxicité à doses répétées : ---
Carcinogénité : ---
Mutagénicité : ---
Toxicité pour la reproduction : ---

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Cette section est réservée à l'usage des écotoxicologues et autres spécialistes de l'environnement.

12.1. TOXICITE

CL50 (96h) poissons	>100mg/l (truite arc-en-ciel)
CE50	>100mg/l (Daphnia magna)
Erc50 (algues)	---

12.2. PERSISTANCE ET DEGRADABILITE

12.3. POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

12.4. MOBILITE DANS LE SOL

12.5. RESULTATS DES EVALUATIONS PBT ET VPVB

12.6. AUTRES EFFETS NEFASTES

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

METHODES DE TRAITEMENT DES DECHETS :



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement (CE) 1907/2006

VAMOS

Date de révision : 11/29/2012

Ne pas jeter dans l'égout.
Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

METHODES DE TRAITEMENT DES EMBALLAGES :

Ne pas utiliser des récipients vides.
Eliminer les emballages vides via les services de collecte spécifiques.

Référez-vous à la section 7 pour les conseils d'utilisation, et à la section 8 pour les consignes de sécurité personnelle.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les données reprises dans cette section servent uniquement d'information. Prière de suivre les réglementations appropriées afin de classer correctement votre cargaison pour le transport.

14.1. TRANSPORT TERRESTRE :

N°UN : ---
Désignation officielle pour le transport : Marchandise non dangereuse
Description document de transport : Marchandise non dangereuse
Classe (ONU) : ---
Etiquettes de danger (ONU) : ---

Groupe d'emballage (ONU) : ---
Danger pour l'environnement : ---
Danger n°(code kemler) : ---
Code de classification : ---
Panneaux oranges : ---
Quantités limitées (ADR) : ---
Codes de restrictions concernant les tunnels : ---

14.2. TRANSPORT PAR VOIE MARITIME (ADNR/IMO/IMDG_EU)

N°UN : ---
Désignation officielle pour le transport : Marchandise non dangereuse
Classe (ONU) : ---
Danger pour l'environnement : ---
Polluant marin : ---

14.3. TRANSPORT PAR VOIE AERIENNE (IATA/ICAO)

N°UN : ---
Désignation officielle pour le transport : Marchandise non dangereuse
Classe (ONU) : ---
Danger pour l'environnement : ---

14.4. AUTRES

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. REGLEMENTATION PARTICULIERE

ICPE: 1510

15.2. AUTRE REGLEMENTATION :

Voir section 2. Identification des dangers.

16. AUTRES DONNEES

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103 :	Lire l'étiquette avant utilisation.
P280	Porter des gants de protection.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
SPE3	Pour protéger les organismes aquatiques respecter une zone non traitée de 5m par rapport aux points d'eau.

Dénomination complète des acronymes les plus utilisés :

FBC (Facteur de Bioconcentration) ; DBO (Demande Biochimique en Oxygène) ; DCO (Demande Chimique en Oxygène) ; CE50 (Concentration d'effet 50%) ; DE50 (Dose d'Effet 50%) ; I.M. (Intramusculaire) ; I.P. (Intrapéritonéal) ; I.V. (Intraveineux) ; Koc (Coefficient d'adsorption au sol) ; CL50 (Concentration Létale 50%) ; DL50 (Dose Létale 50%) ; DLmin (Dose Létale min.) ; LEI (Limite d'Exposition Inférieure) ; CMENO (Concentration Minimale produisant un Effet Nocif Observable) ; DMENO (Dose Minimale produisant un Effet Nocif Observable) ; CMEO (Concentration Minimale produisant un Effet Observable) ; DMEO (Dose Minimale produisant un Effet Observable) ; LEM (Limite d'Exposition Maximale) ; DMT (Dose Maximale Tolérée) ; CSEAO (Concentration Sans Effet Adverse Observé) ; DSENO (Dose Sans Effet Nocif Observé) ; CSEO (Concentration Sans Effet Observable) ; DSEO (Dose Sans Effet Observable) ; LEP (Limite d'Exposition Professionnelle) ; LE (Limite d'Exposition) ; PII (Index d'Irritation Primaire) ; Pow (Coefficient de partition n-octanol/eau) ; S.C.(Sous Cutané) ; LECT (Limite d'Exposition à court terme) ; TLV-C (Limite d'Exposition-Plafond) ; TLV-TWA (Limite d'Exposition – Moyenne rectifiée par rapport au temps) ; LES (Limite Supérieure d'Explosion).

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation, mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date d'établissement de la fiche. Ils sont donnés de bonne foi. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé pour d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.